

NEI

Fonds NEI

États financiers semestriels

31 mars 2025



Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

Aux

	31 mars 2025 \$	30 septembre 2024 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	14 728 832	23 029 895
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	343 090 641	342 694 703
Plus-value non réalisée sur dérivés	-	450 403
Souscriptions à recevoir	886	74 557
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	6 076 383	5 733 056
	<u>363 896 742</u>	<u>371 982 614</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	23 019	22 260
Moins-value non réalisée sur dérivés	140 584	-
Rachats à payer	21 383	65 920
Somme à payer pour l'achat de titres	3 185 096	2 697 324
	<u>3 370 082</u>	<u>2 785 504</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>360 526 660</u>	<u>369 197 110</u>
Données par série (note b)		
Série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>16 794 992</u>	18 625 538
- par part	<u>5,50</u>	5,69
Série F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>8 655 328</u>	9 691 439
- par part	<u>5,47</u>	5,64
Série I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>313 016 777</u>	321 194 766
- par part	<u>7,30</u>	7,51
Série O		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>1 351</u>	1 344
- par part	<u>9,00</u>	9,26
Série P		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>10 793 562</u>	7 775 369
- par part	<u>8,36</u>	8,63
Série PF		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>11 264 650</u>	11 908 654
- par part	<u>8,87</u>	9,12

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Placements NordOuest & Éthiques inc.,
 agissant à titre de commandité pour
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire et fiduciaire



William Packham,
Président et chef de la direction



John H. Bai,
VP principal, directeur financier et directeur des risques

Les états financiers semestriels ci-joints n'ont pas fait l'objet d'une revue par les auditeurs externes des Fonds conformément aux normes établies par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	11 906 496	8 841 052
Écart de conversion sur encaisse	544 355	89 426
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	3 851 294	(1 309 319)
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés	(24 232 308)	(1 227 729)
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	10 441 703	16 649 660
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	(590 988)	149 751
	<u>1 920 552</u>	<u>23 192 841</u>
Charges (note 5)		
Frais de gestion	241 301	245 395
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	3 088	3 878
Frais d'administration	58 521	59 917
Taxes de vente	32 073	33 820
	<u>334 983</u>	<u>343 010</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>1 585 569</u>	<u>22 849 831</u>
Données par série		
Série A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(83 269)</u>	<u>1 500 176</u>
- par part	<u>(0,03)</u>	<u>0,41</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>3 195 064</u>	<u>3 664 331</u>
Série F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>8 745</u>	<u>795 468</u>
- par part	<u>0,01</u>	<u>0,43</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>1 638 592</u>	<u>1 832 739</u>
Série I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>1 666 886</u>	<u>19 106 753</u>
- par part	<u>0,04</u>	<u>0,57</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>42 263 890</u>	<u>33 335 692</u>
Série O		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>7</u>	<u>103</u>
- par part	<u>0,04</u>	<u>0,75</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>146</u>	<u>137</u>
Série P		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(28 174)</u>	<u>529 385</u>
- par part	<u>(0,03)</u>	<u>0,64</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>1 022 634</u>	<u>826 249</u>
Série PF		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>21 374</u>	<u>917 946</u>
- par part	<u>0,02</u>	<u>0,71</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>1 289 424</u>	<u>1 288 685</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	Série A		Série F		Série I	
	2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	18 625 538	20 567 464	9 691 439	9 666 886	321 194 766	209 668 375
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(83 269)	1 500 176	8 745	795 468	1 666 886	19 106 753
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	3 605 765	923 908	630 330	1 293 282	31 223 546	79 040 000
Distributions réinvesties	442 939	494 906	134 371	149 679	10 573 692	7 361 677
Montant global des rachats de parts rachetables	(5 263 716)	(2 971 947)	(1 535 146)	(1 543 358)	(41 030 087)	(8 151 080)
	(1 215 012)	(1 553 133)	(770 445)	(100 397)	767 151	78 250 597
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(454 672)	(444 607)	(274 411)	(266 942)	(10 612 026)	(7 394 779)
Remboursement de capital	(77 593)	(154 684)	-	(30 213)	-	-
	(532 265)	(599 291)	(274 411)	(297 155)	(10 612 026)	(7 394 779)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	16 794 992	19 915 216	8 655 328	10 064 802	313 016 777	299 630 946

Semestres clos les 31 mars

	Série O		Série P		Série PF	
	2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	1 344	1 171	7 775 369	6 898 159	11 908 654	10 945 434
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7	103	(28 174)	529 385	21 374	917 946
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	-	-	4 572 922	606 154	929 146	1 387 446
Distributions réinvesties	45	37	235 567	178 833	140 004	150 134
Montant global des rachats de parts rachetables	-	-	(1 497 482)	(1 070 788)	(1 386 360)	(1 470 959)
	45	37	3 311 007	(285 801)	(317 210)	66 621
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(45)	(37)	(229 179)	(156 852)	(348 168)	(306 967)
Remboursement de capital	-	-	(35 461)	(50 942)	-	(29 612)
	(45)	(37)	(264 640)	(207 794)	(348 168)	(336 579)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	1 351	1 274	10 793 562	6 933 949	11 264 650	11 593 422

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 585 569	22 849 831
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	(544 355)	(89 426)
(Gain net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés	20 381 014	2 537 048
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur placements et dérivés	(9 850 715)	(16 799 411)
Produit de la vente/échéance de placements	42 894 916	42 183 872
Achat de placements	(53 280 830)	(106 041 317)
Somme à recevoir pour la vente de titres	-	118 454
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(343 327)	(1 470 326)
Charges à payer	759	7 884
Somme à payer pour l'achat de titres	487 772	(191 399)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	1 330 803	(56 894 790)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	41 035 380	82 233 435
Montant global des rachats de parts rachetables	(50 757 328)	(15 101 277)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(504 937)	(500 369)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(10 226 885)	66 631 789
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	595 019	84 184
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	(8 301 063)	9 821 183
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	23 029 895	5 043 845
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	14 728 832	14 865 028
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	11 554 166	7 368 564
Intérêts payés	1 207	1 754

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Obligations (95,2 %)							
Obligations canadiennes (6,9 %)							
Sociétés							
Bausch Health, placement privé série 144A, 5,500 %, 2025-11-01	1 035 000 USD	1 281 288	1 487 198	Adams Homes, placement privé série 144A, 9,250 %, 2028-10-15	1 125 000 USD	1 538 764	1 644 996
série 144A, 6,125 %, 2027-02-01	1 485 000 USD	1 728 911	2 169 450	AdaptHealth, placement privé série 144A, 5,125 %, 2030-03-01	1 590 000 USD	1 747 548	2 081 200
série 144A, 10,000 %, 2032-04-15	1 895 000 USD	2 720 005	2 711 265	ADT, placement privé série 144A, 4,125 %, 2029-08-01	710 000 USD	870 421	959 227
Bombardier, placement privé série 144A, 7,250 %, 2031-07-01	595 000 USD	811 669	862 340	Aethon United Finance, placement privé série 144A, 7,500 %, 2029-10-01	1 235 000 USD	1 719 189	1 814 211
série 144A, 7,000 %, 2032-06-01	515 000 USD	702 949	740 162	Albertsons, placement privé série 144A, 4,625 %, 2027-01-15	1 125 000 USD	1 500 273	1 593 822
CanWei Building Materials Group 5,250 %, 2026-05-15	795 000 CAD	795 000	794 388	série 144A, 3,500 %, 2029-03-15	680 000 USD	804 365	903 695
Cascades, placement privé série 144A, 5,375 %, 2028-01-15	1 170 000 USD	1 568 100	1 635 114	AMC Networks, placement privé série 144A, 10,250 %, 2029-01-15	1 000 000 USD	1 365 010	1 492 712
Connect Finco, placement privé série 144A, 9,000 %, 2029-09-15	1 030 000 USD	1 397 556	1 359 923	American Airlines fiducie de transfert série 2021-1, série B, 3,950 %, 2030-07-11	414 625 USD	454 169	564 738
Enerflex, placement privé série 144A, 9,000 %, 2027-10-15	1 124 000 USD	1 475 157	1 662 054	American Airlines, placement privé série 144A, 8,500 %, 2029-05-15	255 000 USD	360 301	372 646
First Quantum Minerals, placement privé série 144A, 6,875 %, 2027-10-15	975 000 USD	1 293 892	1 403 242	American Axle & Manufacturing Holdings 6,875 %, 2028-07-01	1 245 000 USD	1 641 912	1 720 436
Garda World Security, placement privé série 144A, 6,000 %, 2029-06-01	420 000 USD	486 428	566 626	AmeriTex HoldCo Intermediate, placement privé série 144A, 10,250 %, 2028-10-15	1 470 000 USD	2 013 432	2 179 796
série 144A, 8,375 %, 2032-11-15	1 220 000 USD	1 702 647	1 729 938	Antero Midstream Partners, placement privé série 144A, 5,750 %, 2027-03-01	640 000 USD	828 274	918 900
Hudbay Minerals, placement privé série 144A, 6,125 %, 2029-04-01	645 000 USD	853 247	924 669	Antero Resources, placement privé série 144A, 5,375 %, 2029-06-15	1 110 000 USD	1 345 805	1 560 974
IAMGOLD, placement privé série 144A, 5,750 %, 2028-10-15	845 000 USD	1 058 215	1 190 984	APA, placement privé série 144A, 5,250 %, 2042-02-01	321 000 USD	383 325	388 968
New Gold, placement privé série 144A, 6,875 %, 2032-04-01	850 000 USD	1 230 205	1 238 226	Archrock Partners, placement privé série 144A, 6,250 %, 2028-04-01	1 900 000 USD	2 471 628	2 739 855
Open Text, placement privé série 144A, 3,875 %, 2029-12-01	1 565 000 USD	1 860 306	2 052 238	Ascent Resources Utica Holdings, placement privé série 144A, 6,625 %, 2032-10-15	1 440 000 USD	1 955 300	2 070 657
Taseko Mines, placement privé série 144A, 8,250 %, 2030-05-01	1 510 000 USD	2 053 641	2 226 529	Austin BidCo, placement privé série 144A, 7,125 %, 2028-12-15	1 680 000 USD	2 127 133	2 287 779
Total des obligations canadiennes		23 019 216	24 754 346	B&G Foods 5,250 %, 2027-09-15 placement privé, série 144A, 8,000 %, 2028-09-15	990 000 USD	1 359 317	1 428 777
Obligations américaines (76,0 %)							
Sociétés							
180 Medical, placement privé série 144A, 3,875 %, 2029-10-15	1 415 000 USD	1 730 084	1 904 714	Bellring Brands, placement privé série 144A, 7,000 %, 2030-03-15	1 435 000 USD	1 859 379	2 137 891
Acadia Healthcare, placement privé série 144A, 5,000 %, 2029-04-15	1 980 000 USD	2 554 207	2 689 187	Blackstone Mortgage Trust REIT, placement privé série 144A, 7,750 %, 2029-12-01	250 000 USD	349 512	371 761
ACCO Brands, placement privé série 144A, 4,250 %, 2029-03-15	790 000 USD	974 707	1 029 065	Brightline East, placement privé série 144A, 11,000 %, 2030-01-31	1 080 000 USD	1 475 658	1 366 585
Acrisure, placement privé série 144A, 4,250 %, 2029-02-15	1 680 000 USD	2 108 881	2 267 084	Carvana, placement privé série 144A, 13,000 %, 2030-06-01	1 067 000 USD	1 565 394	1 624 877

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Obligations américaines (suite)							
CCO Holdings, placement privé				Credit Acceptance			
série 144A, 4,750 %,				9,250 %, 2028-12-15	345 000 USD	478 838	526 037
2030-03-01	1 860 000 USD	2 438 051	2 486 512	placement privé, série 144A,			
série 144A, 4,500 %,				6,625 %, 2030-03-15	835 000 USD	1 184 531	1 181 336
2030-08-15	865 000 USD	1 052 532	1 130 532	Crown Cork & Seal Company			
série 144A, 4,250 %,				7,375 %, 2026-12-15	1 550 000 USD	2 312 094	2 299 116
2031-02-01	220 000 USD	283 891	280 053	CSC Holdings, placement privé			
Centene				série 144A, 6,500 %,			
2,500 %, 2031-03-01	1 465 000 USD	1 659 764	1 782 237	2029-02-01	1 239 000 USD	1 667 187	1 482 996
Century Communities, placement				série 144A, 4,500 %,			
privé				2031-11-15	1 634 000 USD	1 590 393	1 710 390
série 144A, 3,875 %,				Dana			
2029-08-15	1 140 000 USD	1 413 682	1 475 481	5,375 %, 2027-11-15	265 000 USD	346 327	377 939
Chobani / Chobani Finance,				4,250 %, 2030-09-01	1 295 000 USD	1 534 619	1 725 479
placement privé				4,500 %, 2032-02-15	245 000 USD	292 969	321 065
série 144A, 4,625 %,				DIRECTV Financing, placement			
2028-11-15	805 000 USD	1 052 337	1 117 380	privé			
série 144A, 7,625 %,				série 144A, 8,875 %,			
2029-07-01	495 000 USD	675 105	734 512	2030-02-01	750 000 USD	1 027 169	1 030 860
Chord Energy, placement privé				série 144A, 10,000 %,			
série 144A, 6,750 %,				2031-02-15	1 065 000 USD	1 551 545	1 472 756
2033-03-15	550 000 USD	797 748	787 132	DIRECTV Holdings, placement			
Cinemark USA, placement privé				privé			
série 144A, 5,250 %,				série 144A, 5,875 %,			
2028-07-15	1 595 000 USD	1 916 632	2 232 256	2027-08-15	1 375 000 USD	1 753 989	1 917 097
série 144A, 7,000 %,				DISH DBS, placement privé			
2032-08-01	790 000 USD	1 085 187	1 148 821	série 144A, 5,250 %,			
Clearway Energy Operating,				2026-12-01	595 000 USD	743 452	786 931
placement privé				DISH Network, placement privé			
série 144A, 3,750 %,				série 144A, 11,750 %,			
2031-02-15	1 420 000 USD	1 595 533	1 798 176	2027-11-15	2 020 000 USD	2 744 963	3 062 050
série 144A, 3,750 %,				Dream Finders Homes, placement			
2032-01-15	700 000 USD	769 619	865 260	privé			
Cleveland-Cliffs, placement privé				série 144A, 8,250 %,			
série 144A, 4,625 %,				2028-08-15	895 000 USD	1 230 672	1 331 676
2029-03-01	1 270 000 USD	1 585 427	1 689 062	DT Midstream, placement privé			
série 144A, 7,000 %,				série 144A, 4,125 %,			
2032-03-15	205 000 USD	278 318	285 338	2029-06-15	1 664 000 USD	1 980 387	2 256 651
série 144A, 7,375 %,				EchoStar			
2033-05-01	380 000 USD	518 605	528 170	10,750 %, 2029-11-30	610 000 USD	920 760	924 845
Cloud Software Group, placement				Element Solutions, placement			
privé				privé			
série 144A, 6,500 %,				série 144A, 3,875 %,			
2029-03-31	415 000 USD	506 171	580 848	2028-09-01	1 270 000 USD	1 598 980	1 726 454
série 144A, 9,000 %,				Eletson Holdings			
2029-09-30	680 000 USD	909 793	977 253	placement privé, série 144A,			
Clydesdale Acquisition Holdings,				0,000 %, 2022-01-15	822 230 USD	489 797	5 916
placement privé				Endo Finance Holdings, placement			
série 144A, 6,625 %,				privé			
2029-04-15	610 000 USD	779 851	884 035	série 144A, 8,500 %,			
série 144A, 6,875 %,				2031-04-15	1 690 000 USD	2 410 494	2 551 503
2030-01-15	10 000 USD	13 825	14 609	EQM Midstream Partners,			
série 144A, 8,750 %,				placement privé			
2030-04-15	1 390 000 USD	1 679 610	2 032 744	série 144A, 6,375 %,			
série 144A, 6,750 %,				2029-04-01	585 000 USD	790 713	860 819
2032-04-15	325 000 USD	465 091	471 395	série 144A, 4,750 %,			
Community Health Systems,				2031-01-15	575 000 USD	720 319	798 195
placement privé				EquipmentShare.com, placement			
série 144A, 6,000 %,				privé			
2029-01-15	1 480 000 USD	1 892 177	1 893 089	série 144A, 8,625 %,			
Compass Group Diversified				2032-05-15	925 000 USD	1 265 631	1 380 918
Holdings				série 144A, 8,000 %,			
placement privé, série 144A,				2033-03-15	285 000 USD	388 561	415 153
5,250 %, 2029-04-15	1 405 000 USD	1 826 997	1 910 764	Fiesta Purchaser, placement privé			
Concentra Escrow Issuer,				série 144A, 7,875 %,			
placement privé				2031-03-01	1 200 000 USD	1 669 607	1 788 353
série 144A, 6,875 %,				série 144A, 9,625 %,			
2032-07-15	775 000 USD	1 061 789	1 138 550	2032-09-15	420 000 USD	600 546	623 633
Condor Merger Sub, placement				Forestar Group, placement privé			
privé				série 144A, 6,500 %,			
série 144A, 7,375 %,				2033-03-15	595 000 USD	853 165	842 732
2030-02-15	1 675 000 USD	2 100 463	2 150 302	Forward Air			
				placement privé, série 144A,			
				9,500 %, 2031-10-15	340 000 USD	491 990	490 363

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Obligations américaines (suite)							
Freedom Mortgage, placement privé				L Brands			
série 144A, 9,125 %, 2031-05-15	1 275 000 USD	1 706 130	1 848 018	5,250 %, 2028-02-01	1 340 000 USD	1 831 846	1 905 438
Front Range BidCo, placement privé				placement privé, série 144A, 6,625 %, 2030-10-01	830 000 USD	1 134 746	1 213 892
série 144A, 4,000 %, 2027-03-01	295 000 USD	366 368	389 195	LABL, placement privé			
série 144A, 6,125 %, 2028-03-01	225 000 USD	269 023	270 049	série 144A, 5,875 %, 2028-11-01	1 390 000 USD	1 670 451	1 587 842
Frontier Communications Holding				série 144A, 8,250 %, 2029-11-01	1 055 000 USD	1 256 427	984 308
5,875 %, 2029-11-01	410 000 USD	468 157	590 896	Ladder Capital Finance Holdings, placement privé			
Gap, placement privé				série 144A, 4,750 %, 2029-06-15	2 850 000 USD	3 397 801	3 911 321
série 144A, 3,625 %, 2029-10-01	2 060 000 USD	2 526 025	2 678 289	Level 3 Financing, placement privé			
Global Infrastructure Solutions, placement privé				série 144A, 10,750 %, 2030-12-15	920 000 USD	1 341 309	1 471 663
série 144A, 5,625 %, 2029-06-01	1 850 000 USD	2 290 619	2 568 292	série 144A, 4,000 %, 2031-04-15	130 000 USD	146 468	141 791
Gray Escrow, placement privé				série 144A, 10,000 %, 2032-10-15	745 000 USD	1 042 958	1 073 968
série 144A, 5,375 %, 2031-11-15	1 350 000 USD	1 581 017	1 208 370	LGI Homes, placement privé			
Harvest Midstream I, placement privé				série 144A, 7,000 %, 2032-11-15	581 000 USD	817 215	792 118
série 144A, 7,500 %, 2032-05-15	1 295 000 USD	1 796 169	1 920 520	Life Time, placement privé			
Hess Midstream Operations, placement privé				série 144A, 6,000 %, 2031-11-15	750 000 USD	1 040 726	1 076 168
série 144A, 4,250 %, 2030-02-15	2 110 000 USD	2 603 201	2 852 299	LifePoint Health, placement privé			
Hilcorp Energy, placement privé				série 144A, 9,875 %, 2030-08-15	1 155 000 USD	1 711 476	1 758 588
série 144A, 5,750 %, 2029-02-01	1 120 000 USD	1 443 728	1 560 386	série 144A, 8,375 %, 2032-02-15	590 000 USD	847 210	856 672
série 144A, 6,250 %, 2032-04-15	170 000 USD	228 440	228 903	Lightning Power, placement privé			
série 144A, 7,250 %, 2035-02-15	95 000 USD	128 222	131 671	série 144A, 7,250 %, 2032-08-15	1 905 000 USD	2 636 532	2 828 073
Hilton Domestic Operating Company				Lions Gate Capital Holdings, placement privé			
placement privé, série 144A, 6,625 %, 2032-01-15	1 690 000 USD	2 275 091	2 410 909	série 144A, 5,500 %, 2029-04-15	1 645 000 USD	1 978 027	1 906 928
Icahn Enterprises				Macy's Retail Holdings, placement privé			
4,375 %, 2029-02-01	1 500 000 USD	1 649 114	1 809 404	série 144A, 6,125 %, 2032-03-15	875 000 USD	1 148 879	1 154 444
iHeartCommunications, placement privé				Madison Indoor Air Quality, placement privé			
série 144A, 4,750 %, 2028-01-15	230 000 USD	269 679	257 017	série 144A, 4,125 %, 2028-06-30	1 595 000 USD	1 944 093	2 168 355
série 144A, 9,125 %, 2029-05-01	690 000 USD	899 747	800 571	Matador Resources, placement privé			
Imola Merger, placement privé				série 144A, 6,250 %, 2033-04-15	1 295 000 USD	1 756 471	1 824 621
série 144A, 4,750 %, 2029-05-15	1 670 000 USD	2 115 781	2 287 114	Mauser Packaging Solutions, placement privé			
Iron Mountain, placement privé				série 144A, 7,875 %, 2027-04-15	820 000 USD	1 133 035	1 161 341
série 144A, 4,500 %, 2031-02-15	1 850 000 USD	2 085 195	2 444 311	série 144A, 9,250 %, 2027-04-15	700 000 USD	914 467	955 830
série 144A, 6,250 %, 2033-01-15	155 000 USD	218 062	221 694	Maxim Crane Works, placement privé			
Jane Street Group, placement privé				série 144A, 11,500 %, 2028-09-01	1 725 000 USD	2 321 642	2 502 717
série 144A, 6,125 %, 2032-11-01	1 365 000 USD	1 903 139	1 941 066	McGraw-Hill Education, placement privé			
JPMorgan Chase & Co				série 144A, 7,375 %, 2031-09-01	895 000 USD	1 241 678	1 307 282
6,500 %, taux variable à partir du 2030-04-01, perpétuelle	1 215 000 USD	1 749 296	1 791 912	Mercer International			
Kobe US Midco 2, placement privé				5,125 %, 2029-02-01	1 045 000 USD	1 281 034	1 291 545
série 144A, 9,250 %, 2026-11-01	2 254 336 USD	2 808 421	2 919 303	placement privé, série 144A, 12,875 %, 2028-10-01	245 000 USD	341 487	375 484
Kronos Acquisition Holdings, placement privé				Mileage Plus Holdings, placement privé			
série 144A, 8,250 %, 2031-06-30	1 795 000 USD	2 458 163	2 346 561	série 144A, 6,500 %, 2027-06-20	429 750 USD	584 180	620 825
				Miter Brands, placement privé			
				série 144A, 6,750 %, 2032-04-01	390 000 USD	525 934	557 542

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Obligations américaines (suite)							
MIWD Holdco II, placement privé série 144A, 5,500 %, 2030-02-01	705 000 USD	854 099	920 940	Phinia, placement privé série 144A, 6,750 %, 2029-04-15	125 000 USD	170 681	182 497
Molina Healthcare, placement privé série 144A, 4,375 %, 2028-06-15	1 215 000 USD	1 542 513	1 664 433	série 144A, 6,625 %, 2032-10-15	350 000 USD	476 052	494 692
série 144A, 3,875 %, 2032-05-15	265 000 USD	294 955	333 317	PMHC II, placement privé série 144A, 9,000 %, 2030-02-15	1 620 000 USD	2 035 534	1 940 728
Mozart Debt Merger, placement privé série 144A, 3,875 %, 2029-04-01	2 800 000 USD	3 346 772	3 755 627	Post Holdings, placement privé série 144A, 4,625 %, 2030-04-15	195 000 USD	257 757	261 424
MPT Operating Partnership 3,500 %, 2031-03-15	1 090 000 USD	901 677	1 052 711	série 144A, 4,500 %, 2031-09-15	1 970 000 USD	2 423 704	2 564 873
placement privé, série 144A, 8,500 %, 2032-02-15	205 000 USD	293 071	299 991	Prime Security Services Borrower placement privé, série 144A, 6,250 %, 2028-01-15	1 715 000 USD	2 209 613	2 468 810
NCL Finance, placement privé série 144A, 6,125 %, 2028-03-15	1 095 000 USD	1 292 255	1 573 396	Quikrete Holdings, placement privé série 144A, 6,375 %, 2032-03-01	970 000 USD	1 409 750	1 403 123
NCR Atleos Escrow, placement privé série 144A, 9,500 %, 2029-10-01	795 000 USD	1 078 656	1 243 634	série 144A, 6,750 %, 2033-03-01	345 000 USD	501 406	494 993
NRG Energy, placement privé série 144A, 3,625 %, 2031-02-15	1 250 000 USD	1 426 640	1 595 475	RFNA, placement privé série 144A, 7,875 %, 2030-02-15	405 000 USD	579 859	581 597
série 144A, 3,875 %, 2032-02-15	230 000 USD	246 363	291 260	Royal Caribbean Cruises, placement privé série 144A, 5,375 %, 2027-07-15	1 150 000 USD	1 437 504	1 650 687
Olin, placement privé série 144A, 6,625 %, 2033-04-01	405 000 USD	585 934	574 172	série 144A, 5,625 %, 2031-09-30	70 000 USD	95 098	99 322
Olympus Water, placement privé série 144A, 9,750 %, 2028-11-15	200 000 USD	271 970	298 534	S & S Holdings, placement privé série 144A, 8,375 %, 2031-10-01	1 237 000 USD	1 691 198	1 695 870
série 144A, 6,250 %, 2029-10-01	2 605 000 USD	3 173 874	3 304 989	Scripps Escrow II, placement privé série 144A, 3,875 %, 2029-01-15	930 000 USD	964 326	1 051 207
série 144A, 7,250 %, 2031-06-15	600 000 USD	820 230	850 470	Sinclair Television Group, placement privé série 144A, 8,125 %, 2033-02-15	870 000 USD	1 255 027	1 238 440
OneMain Finance 3,500 %, 2027-01-15	710 000 USD	823 476	980 601	SMR Escrow Issuer, placement privé série 144A, 6,000 %, 2028-11-01	2 410 000 USD	3 165 116	3 374 680
6,625 %, 2029-05-15	165 000 USD	229 738	238 293	Specialty Building Products Holdings placement privé, série 144A, 7,750 %, 2029-10-15	305 000 USD	418 201	408 582
4,000 %, 2030-09-15	1 495 000 USD	1 798 154	1 906 639	Springleaf Finance 6,625 %, 2028-01-15	250 000 USD	346 969	362 928
7,500 %, 2031-05-15	170 000 USD	233 444	248 797	Star Parent, placement privé série 144A, 9,000 %, 2030-10-01	1 195 000 USD	1 646 640	1 702 038
OneSky Flight, placement privé série 144A, 8,875 %, 2029-12-15	462 000 USD	661 213	677 938	Sunoco 4,500 %, 2030-04-30	1 390 000 USD	1 719 773	1 872 382
Open Text, placement privé série 144A, 4,125 %, 2031-12-01	255 000 USD	326 563	325 561	Tenet Healthcare 6,125 %, 2030-06-15	2 440 000 USD	3 244 408	3 507 630
Owens & Minor, placement privé série 144A, 4,500 %, 2029-03-31	732 000 USD	907 040	886 423	TMS International, placement privé série 144A, 6,250 %, 2029-04-15	1 935 000 USD	2 422 696	2 593 512
Park Intermediate Holdings, placement privé série 144A, 4,875 %, 2029-05-15	590 000 USD	735 707	795 958	Transocean, placement privé série 144A, 8,500 %, 2031-05-15	2 150 000 USD	2 966 158	3 005 192
série 144A, 7,000 %, 2030-02-01	480 000 USD	656 520	697 444	Tronox, placement privé série 144A, 4,625 %, 2029-03-15	1 410 000 USD	1 755 527	1 738 600
Park River Holdings, placement privé série 144A, 5,625 %, 2029-02-01	1 635 000 USD	1 944 646	1 835 150	United Airlines Pass Through Trust série 2016-1, classe B, 3,650 %, 2026-01-07	186 215 USD	182 567	262 900
Patrick Industries, placement privé série 144A, 4,750 %, 2029-05-01	1 310 000 USD	1 628 729	1 772 781	United Airlines, placement privé série 144A, 4,625 %, 2029-04-15	1 480 000 USD	1 867 161	2 021 387
Permian Resources Operating, placement privé série 144A, 6,250 %, 2033-02-01	1 290 000 USD	1 809 101	1 854 035				
PetSmart, placement privé série 144A, 4,750 %, 2028-02-15	835 000 USD	1 041 200	1 126 542				

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Obligations américaines (suite)				Bermudes (0,3 %)			
United Rentals				Sociétés			
4,875 %, 2028-01-15	380 000 USD	523 480	536 876	NCL, placement privé			
3,875 %, 2031-02-15	535 000 USD	706 484	697 938	série 144A, 5,875 %, 2027-02-15			
Uniti Group, placement privé				760 000 USD	938 986	1 092 037	
série 144A, 6,000 %, 2030-01-15	1 650 000 USD	1 883 496	2 065 305	Îles Caïmans (1,9 %)			
Venture Global LNG, placement privé				Sociétés			
série 144A, 9,500 %, 2029-02-01	1 770 000 USD	2 490 931	2 724 653	Global Aircraft Leasing, placement privé			
série 144A, 8,375 %, 2031-06-01	1 055 000 USD	1 429 526	1 533 304	série 144A, 8,750 %, 2027-09-01			
Verde Purchaser				1 740 000 USD	2 399 138	2 553 700	
10,500 %, 2030-11-30	1 560 000 USD	2 191 847	2 378 064	Seagate HDD Cayman			
Viavi Solutions, placement privé				8,500 %, 2031-07-15			
série 144A, 3,750 %, 2029-10-01	2 150 000 USD	2 580 932	2 836 416	490 000 USD	687 676	749 114	
Victra Holdings, placement privé				9,625 %, 2032-12-01			
série 144A, 8,750 %, 2029-09-15	1 290 000 USD	1 851 371	1 919 231	885 125 USD			
Wynn Macau, placement privé				série 144A, 5,625 %, 2028-08-26			
1 400 000 USD				1 400 000 USD	1 808 693	1 940 288	
Vistra				Total Îles Caïmans			
placement privé, série 144A, 7,000 %, taux variable à partir du 2026-12-15, perpétuelle	2 005 000 USD	2 525 435	2 923 670	6 208 432			
				6 676 937			
Vital Energy				Chine (0,2 %)			
9,750 %, 2030-10-15	535 000 USD	752 413	783 088	Sociétés			
placement privé, série 144A, 7,875 %, 2032-04-15	135 000 USD	182 675	180 556	Eagle Intermediate Global Holding			
WASH Multifamily Acquisition, placement privé				placement privé, série 144A, 7,500 %, 2025-05-01			
série 144A, 5,750 %, 2026-04-15	1 470 000 USD	1 892 513	2 094 778	585 000 USD	713 984	760 665	
Waste Pro USA, placement privé				France (0,5 %)			
série 144A, 7,000 %, 2033-02-01	465 000 USD	669 530	675 141	Sociétés			
Watco Companies, placement privé				Altice France, placement privé			
série 144A, 7,125 %, 2032-08-01	1 175 000 USD	1 601 819	1 709 433	série 144A, 8,125 %, 2027-02-01			
1 390 000 USD				1 390 000 USD	1 830 563	1 786 913	
Wynn Resorts Finance, placement privé				Allemagne (0,1 %)			
série 144A, 6,250 %, 2033-03-15	1 585 000 USD	2 155 838	2 223 302	Sociétés			
Xerox Holdings, placement privé				IHO Verwaltungs			
série 144A, 5,500 %, 2028-08-15	785 000 USD	929 279	810 640	7,750 %, 2030-11-15			
200 000 USD				200 000 USD	289 460	284 923	
XHR, placement privé				Irlande (2,2 %)			
série 144A, 4,875 %, 2029-06-01	1 665 000 USD	2 083 663	2 244 973	Sociétés			
XPO, placement privé				AerCap Ireland Capital			
série 144A, 7,500 %, 2027-11-15	490 000 USD	669 157	725 351	6,950 %, taux variable à partir du 2030-03-10, 2055-03-10			
680 000 USD				927 486			
ZipRecruiter, placement privé				1 005 533			
série 144A, 5,000 %, 2030-01-15	1 110 000 USD	1 360 033	1 410 193	Jazz Securities, placement privé			
				série 144A, 4,375 %, 2029-01-15			
				1 940 000 USD			
				2 483 921			
				2 654 710			
				LCPR Senior Secured Financing			
				placement privé, série 144A, 6,750 %, 2027-10-15			
				472 000 USD			
				626 749			
				574 562			
				placement privé, série 144A, 5,125 %, 2029-07-15			
				1 875 000 USD			
				2 312 585			
				2 004 129			
				Perrigo Finance Unlimited			
				Company			
				6,125 %, 2032-09-30			
				505 000 USD			
				685 209			
				716 350			
				TrueNoord Capital Designated			
				Activity			
				placement privé, série 144A, 8,750 %, 2030-03-01			
				405 000 USD			
				584 630			
				592 519			
Total des obligations américaines				258 925 122	274 172 902		
Obligations étrangères (12,3 %)							
Autriche (0,4 %)							
Sociétés							
ams-OSRAM, placement privé							
série 144A, 12,250 %, 2029-03-30				830 000 USD	1 149 981	1 236 538	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Irlande (suite)				Suisse (0,1 %)			
Virgin Media Vendor Financing, placement privé série 144A, 5,000 %, 2028-07-15	215 000 USD	250 197	293 564	Sociétés			
				Consolidated Energy Finance, placement privé série 144A, 12,000 %, 2031-02-15	335 000 USD	450 876	482 810
Total Irlande		7 870 777	7 841 367	Royaume-Uni (2,1 %)			
Luxembourg (1,4 %)				Sociétés			
Sociétés				Albion Financing, placement privé série 144A, 8,750 %, 2027-04-15	1 030 000 USD	1 302 281	1 506 233
				Alice Financing, placement privé série 144A, 5,000 %, 2028-01-15	810 000 USD	921 203	889 061
				Consolidated Energy, placement privé série 144A, 5,625 %, 2028-10-15	2 110 000 USD	2 598 448	2 609 660
Total Luxembourg		4 821 932	5 004 954	Total Royaume-Uni			
Mexique (0,3 %)						7 274 018	7 676 168
Sociétés				Total des obligations étrangères			
Borr Finance, placement privé série 144A, 10,000 %, 2028-11-15	364 654 USD	514 169	499 483	42 118 488 44 163 393			
Grupo Aeroméxico, placement privé série 144A, 8,625 %, 2031-11-15	500 000 USD	694 475	696 788	Total des placements (95,2 %)			
Total Mexique		1 208 644	1 196 271	324 062 826 343 090 641			
Pays-Bas (1,5 %)				Moins-value non réalisée sur dérivés (TABLEAU 1) (-0,0 %)			
Sociétés				(140 584)			
UPC Holding, placement privé série 144A, 5,500 %, 2028-01-15	2 615 000 USD	3 498 642	3 699 256	Autres éléments d'actif net (4,8 %)			
Ziggo, placement privé série 144A, 4,875 %, 2030-01-15	1 405 000 USD	1 696 885	1 855 850	17 576 603			
Total Pays-Bas		5 195 527	5 555 106	Actif net (100,0 %)			
Norvège (0,8 %)				360 526 660			
Sociétés				Pologne (0,5 %)			
SFL				Sociétés			
7,250 %, 2026-05-12	300 000 USD	408 370	433 213	CANPACK / Eastern Land Investment Holding placement privé, série 144A, 3,125 %, 2025-11-01			
8,875 %, 2027-02-01	700 000 USD	933 411	1 034 664	1 150 000 USD 1 452 190 1 624 226			
8,250 %, 2028-04-19	800 000 USD	1 086 200	1 189 922				
7,750 %, 2030-01-29	200 000 USD	285 137	286 679				
Total Norvège		2 713 118	2 944 478				

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 1

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE \$	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE \$
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	2	avril 2025	1,4382	243 813 515	350 651 743	(140 584)
Moins-value non réalisée sur dérivés						(140 584)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES)

a) Constitution du Fonds (note 1)

Le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée. La date de constitution de chaque série du Fonds est la date indiquée dans le prospectus simplifié comme étant la date de création de la série, tel que mentionné ci-dessous :

Série A	Série F	Série I
21 juin 2005	29 juin 2005	1 ^{er} août 2006
Série O	Série P	Série PF
29 juin 2018	3 décembre 2018	3 décembre 2018

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts au début de la période		Parts			Nombre de parts à la fin de la période
	émises	réinvesties	rachetées			
Série A						
31 mars 2025	3 274 199	643 498	79 157	940 734	3 056 120	
31 mars 2024	3 833 443	166 281	89 757	541 180	3 548 301	
Série F						
31 mars 2025	1 718 551	113 356	24 160	274 840	1 581 227	
31 mars 2024	1 835 171	238 341	27 542	283 591	1 817 463	
Série I						
31 mars 2025	42 786 037	4 163 637	1 433 140	5 479 632	42 903 182	
31 mars 2024	30 165 722	10 741 061	1 005 524	1 141 637	40 770 670	
Série O						
31 mars 2025	145	-	5	-	150	
31 mars 2024	136	-	4	-	140	
Série P						
31 mars 2025	901 066	538 802	27 737	176 176	1 291 429	
31 mars 2024	850 463	72 720	21 438	128 823	815 798	
Série PF						
31 mars 2025	1 305 570	103 060	15 547	154 268	1 269 909	
31 mars 2024	1 289 283	157 376	17 145	166 999	1 296 805	

c) Distributions

Toutes les distributions effectuées par le Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la même série que celle d'où provenait la distribution, à moins qu'un avis contraire précisant un versement en espèces ne soit reçu par écrit au moins cinq jours à l'avance. Toutes les distributions réinvesties sont versées sans frais d'acquisition.

Le calendrier des distributions, qui peuvent consister en un revenu net de placement, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital, est le suivant :

Série A	Série F	Série I
Mensuelle	Mensuelle	Trimestrielle
Série O	Série P	Série PF
Trimestrielle	Mensuelle	Mensuelle

De plus, le Fonds distribuera, avant la fin de chaque année, tout excédent de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Les ratios des frais de gestion annuels, pour 2025 et 2024, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série P %
31 mars 2025	1,50	0,65	1,25
31 mars 2024	1,50	0,65	1,25
	Série PF %		
31 mars 2025	0,40		
31 mars 2024	0,40		

Les ratios des frais d'administration annuels, pour 2025 et 2024, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série O %
31 mars 2025	0,30	0,25	0,05
31 mars 2024	0,30	0,25	0,05
	Série P %	Série PF %	
31 mars 2025	0,20	0,20	
31 mars 2024	0,20	0,20	

Les porteurs de parts de série I négocient et paient des frais de gestion et d'administration directement auprès du gestionnaire.

Les porteurs de parts de série O négocient et paient des frais de gestion directement auprès du gestionnaire.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Les charges à payer aux parties liées, présentées aux états de la situation financière, sont les suivantes :

	31 mars 2025	30 septembre 2024
	\$	\$
	23 019	22 260

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé tout en préservant le capital. Il investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et d'autres titres obligataires de sociétés mondiales qui présentent un rendement élevé et un risque élevé, et il peut également investir dans d'autres placements à revenu fixe dotés de caractéristiques semblables. La plupart des placements sont cotés « BBB- » et moins par Standard and Poor's ou Fitch, et « Baa3 » ou moins, par Moody's ou une cote équivalente d'un autre service reconnu d'évaluation des obligations. Le Fonds peut aussi investir dans des titres non cotés, dans des placements comportant des défaillances au moment de l'achat, ainsi que dans des placements libellés en devises de pays dont les marchés sont en émergence.

Le Fonds devrait investir au moins 80 % de son actif net dans des obligations de sociétés productives de revenu et à rendement élevé, sauf lorsqu'il prend temporairement des positions défensives.

Le Fonds adopte une approche responsable en matière d'investissement, telle qu'elle est décrite dans le prospectus simplifié du Fonds.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Informations significatives sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

31 mars 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la JVRN				
Obligations	-	343 085	6	343 091
Total	-	343 085	6	343 091

Passifs financiers à la JVRN

Instruments financiers dérivés	-	141	-	141
Total	-	141	-	141

30 septembre 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la JVRN				
Obligations	-	342 689	6	342 695
Instruments financiers dérivés	-	450	-	450
Total	-	343 139	6	343 145

Transferts entre les niveaux

Au cours des périodes closes le 31 mars 2025 et 30 septembre 2024, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Classification au niveau 3 (en milliers de \$)

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, le Fonds détient des instruments financiers qui ont été classés au niveau 3. La juste valeur de ces instruments financiers a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La substitution d'une ou plusieurs données provenant de ces techniques par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation significative de la juste valeur de ces placements. Le tableau suivant présente l'explication de la classification de la juste valeur de niveau 3 :

	Instruments financiers	Juste valeur \$	Techniques d'évaluation	Données d'entrées non observables	Intervalles de valeur des données
31 mars 2025	Eletson Holdings, placement privé, série 144A, 0,000 %, 2022-01-15	6	Analyse du recouvrement de défaut	s.o.	-
30 septembre 2024	Eletson Holdings, placement privé, série 144A, 0,000 %, 2022-01-15	6	Analyse du recouvrement de défaut	s.o.	-

Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 (en milliers de \$)

Les tableaux suivants montrent le rapprochement de tous les mouvements de titres des instruments financiers classés dans le niveau 3 entre le début et la fin de la période :

31 mars 2025

	Total \$
Solde au début de la période	6
Produit de la vente de placements	-
Achat de placements	-
Gain net (perte nette) réalisé(e)	-
Gain net (perte nette) non réalisé(e)	-
Transfert vers (depuis) le niveau 3	-
Solde à la fin de la période	6
Variation du gain net (perte nette) non réalisé(e) de la période pour les titres détenus au 31 mars 2025	-

30 septembre 2024

	Total \$
Solde au début de l'exercice	6
Produit de la vente de placements	-
Achat de placements	-
Gain net (perte nette) réalisé(e)	-
Gain net (perte nette) non réalisé(e)	-
Transfert vers (depuis) le niveau 3	-
Solde à la fin de l'exercice	6
Variation du gain net (perte nette) non réalisé(e) de l'exercice pour les titres détenus au 30 septembre 2024	-

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables restant constantes.

	Éléments d'actif financiers \$	Éléments de passif financiers \$	Exposition nette \$	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
31 mars 2025				
USD	359 646	350 792	8 854	266
30 septembre 2024				
USD	365 446	358 942	6 504	195

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date d'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 1,00 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurrées constantes.

	Moins d'un an \$	1 à 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
					Total \$	\$
31 mars 2025	18 870	219 299	118 058	1 593	357 820	10 640
30 septembre 2024	27 734	197 203	139 597	1 191	365 725	9 902

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

31 mars 2025	%	30 septembre 2024	%
Segment de marché		Segment de marché	
Obligations américaines		Obligations américaines	
Sociétés	76,0	Sociétés	74,6
Obligations étrangères	12,3	Obligations étrangères	11,6
Obligations canadiennes	6,9	Obligations canadiennes	6,6
Autres éléments d'actif net	4,8	Instruments financiers dérivés	0,1
		Autres éléments d'actif net	7,1
Total	100,0	Total	100,0

Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurrées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

Indices de référence	Variation des cours %	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
		31 mars 2025 \$	30 septembre 2024 \$
Bloomberg US High Yield 2% Issuer Cap Index (couvert en \$ CA)	1,00	3 560	3 606

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Répartition du Fonds des titres à revenu fixe par notation de crédit

Notation de crédit	Pourcentage des titres à revenu fixe	
	31 mars 2025 %	30 septembre 2024 %
BBB	5	3
BB	43	33
B	40	48
CCC	9	15
CC	1	-
NON NOTÉS	2	1
Total	100	100

Au 31 mars 2025, les contreparties aux instruments financiers dérivés ont une notation de crédit d'au moins de « A-1 » d'une des agences de notation de crédit (« A-1 » au 30 septembre 2024).

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

g) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	Capitaux de lancement	Pourcentage de participation
	\$	%
31 mars 2025	1 351	-
30 septembre 2024	1 344	-

h) Impôts - Report des pertes (note 2)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux fins des déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2024, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	
Montant	Montant	Année d'échéance
\$	\$	
76 020 519	-	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025 et 2024

Dans les notes afférentes aux états financiers, les termes « nous », « Placements NEI S.E.C. », « NEI » ou le « gestionnaire » font référence à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds, et « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables des fonds NEI.

1. CONSTITUTION DES FONDS

Placements NEI S.E.C. agit à titre de gestionnaire des Fonds NEI, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), M5C 2W7.

Les Fonds sont tous des fiducies de fonds commun de placement ou des fiducies d'investissement à participation unitaire établis en vertu des lois de la province de l'Ontario.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est au 31 mars 2025 et 2024, et au 30 septembre 2024, et porte sur les périodes de six mois se terminant à ces dates, le cas échéant.

Pour les Fonds créés en cours d'exercice, le terme « période » désigne la période du début des opérations inscrite dans la section « création du Fonds » sous « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » pour chaque Fonds, jusqu'au 31 mars de la période applicable.

Fonds	Date de création
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	22 janvier 2024
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	17 juillet 2024

Les principales activités des Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Placements NEI S.E.C. le 13 mai 2025.

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-dessous.

Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds comprennent, le cas échéant, la trésorerie et équivalents, les placements, les dérivés, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les sommes à recevoir pour la vente de titres, les souscriptions à recevoir, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension et prise en pension, les sommes à payer pour l'achat de titres, les distributions à payer aux porteurs de parts, les charges à payer, les passifs, les rachats à payer et les engagements relatifs à des mises en pension et prise en pension. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à savoir la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux placements ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle commercial de gestion des actifs financiers.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels ni aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI effectue des ventes à découvert dans le cadre qu'un titre emprunté est vendu en prévision d'une baisse de sa valeur marchande, ou il peut utiliser les ventes à découvert pour diverses opérations d'arbitrage. Ces titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et sont par conséquent classés comme des passifs financiers à la JVRN.

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables conformément aux IFRS.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Les parts en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers dans les états financiers puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur à classer dans les capitaux propres.

Dépréciation d'actifs financiers

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Comme les actifs financiers sont évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que le risque de défaut sur ces actifs financiers est faible, et que les contreparties ont une forte capacité à respecter leurs obligations contractuelles à court terme. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la section « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025 et 2024 (suite)

Encaisse

L'encaisse (découvert bancaire) et les couvertures déposées sur dérivés (collatéral à payer) sont évaluées au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse (« FNB ») sont inscrits au cours de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié. Les FNB sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur de clôture. Les bons de souscription non inscrits en Bourse sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Obligations, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont évalués à partir des cours de clôture obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part, fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, chaque jour d'évaluation à l'exception des fonds de placement privés qui sont traités dans la section « Évaluation des titres non cotés et autres placements ».

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des titres à être déterminés (« TBA »), des contrats à terme et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value non réalisée sur dérivés » et/ou « Moins-value non réalisée sur dérivés » dans les états de la situation financière.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la principale Bourse sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non inscrites en bourse sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas applicables, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies et qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent entre autres les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la section « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Autres éléments d'actif et de passif

Les dépôts sur marges, la couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont constatés au coût amorti.

De même, les charges à payer, les frais de performances à payer, le montant à payer sur contrats à terme, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer et les taxes à payer sont constatés au coût amorti.

Étant donné la nature à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Opérations sur les placements

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts de transaction du portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés dans les états du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ces mêmes états.

Activités de prêts de titres et de mises en pension

À compter du 1^{er} juin 2020, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêts de titres de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »).

Prêt de titres

Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements ainsi que dans la valeur totale des états de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété est conservée par les Fonds.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des activités de prêts de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces sont quant à elles comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres », selon le cas.

Pour les Fonds qui participent à des opérations de prêts de titres, le montant des titres prêtés et la valeur des garanties reçues sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille de placements, le cas échéant.

Les revenus générés par les activités de prêt de titres de la Fiducie Desjardins sont partagés entre le Fonds et la Fiducie Desjardins au taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont constatés au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » dans les états du résultat global, le cas échéant.

Mises en pension et prises en pension

Dans le cadre d'une mise en pension, un Fonds vend un titre à un tiers et s'engage à lui racheter le même titre, ou essentiellement le même, à un prix et une date prédéterminés. Dans le cadre d'un accord de prise en pension, un Fonds achète des titres au comptant, tout en acceptant de revendre les mêmes titres au comptant (généralement à un prix plus élevé) à une date ultérieure.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie qui comprend une combinaison d'espèces et de titres, représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres mis en pension le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des mises en pension et prises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025 et 2024 (suite)

Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre de mises en pension ou de prises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ou des prises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des mises en pension ou des prises en pension », selon le cas. Fiducie Desjardins, à titre de dépositaire des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés sont partagés entre le Fonds et Fiducie Desjardins selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds concernés. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêts de titres » à l'état du résultat global, le cas échéant.

Effet de levier

Il y a effet de levier lorsque le Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour générer une exposition au placement qui ne serait pas possible autrement.

L'exposition brute globale d'un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 ») ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif, et est calculée comme la somme des éléments suivants : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif sur dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois la valeur liquidative du Fonds, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois la valeur liquidative du Fonds.

En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujéti à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI qui dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en résulteront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

Le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI d'effectuer des ventes à découvert et d'emprunter des fonds jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui dépasse les limites prévues par le Règlement 81-102 de 50 % de sa valeur liquidative pour les ventes à découvert et les emprunts de fonds des fonds communs de placement alternatifs et des fonds communs de placement conventionnels.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Un Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres, les mises en pension et prises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution présentés dans les états du résultat global tirés des placements en titres de créance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des FNB et des fiducies de revenu sont inclus dans les « Dividendes » dans l'état du résultat global. Les distributions notionnelles reçues des FNB sont considérées comme des transactions hors trésorerie et augmentent les coûts moyens de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus aux postes de « Revenus » dans les états du résultat global.

Le revenu net de la société en commandite comprend le revenu attribué à des fins fiscales et est présenté dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de la distribution et sont incluses dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global, s'il y a lieu.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans les états des flux de trésorerie, le cas échéant.

Au règlement des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » dans les états du résultat global pour les Fonds concernés. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture, le cas échéant, est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ces mêmes états.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis
AUD	Dollar australien
BRL	Réal brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Yuan chinois
CZK	Couronne tchèque
DKK	Couronne danoise
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
HKD	Dollar de Hong Kong
HUF	Forint hongrois
IDR	Rupiah indonésienne
ILS	Shekel israélien
INR	Roupie indienne
JPY	Yen japonais

Abréviation	Devise
KRW	Won sud-coréen
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malaisien
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
PLN	Zloty polonais
RUB	Rouble russe
SAR	Riyal saoudien
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
THB	Baht thaïlandais
TRY	Livre turque
TWD	Dollar de Taïwan
USD	Dollar américain
VND	Dong vietnamien
ZAR	Rand sud-africain

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025 et 2024 (suite)

Ventes à découvert

Les gains ou les pertes non réalisés découlant des positions vendeur sont reflétés dans l'état du résultat global au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » et la juste valeur des positions vendeur est reflétée dans l'état de la situation financière au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) - positions vendeur ». Lorsque la position vendeur est liquidée, les gains ou les pertes sont réalisés et inclus dans le poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Rien ne garantit qu'un fonds sera en mesure de liquider une position vendeur à un moment ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds remplace un titre emprunté, il maintiendra une marge adéquate auprès du courtier, constituée de liquidités et de titres liquides. Au 31 mars 2025, la marge maintenue auprès du courtier est indiquée dans l'état de la situation financière au poste « Dépôts sur marge », le cas échéant.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), chaque Fonds est admissible ou entend devenir admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, excepté les Fonds identifiés ci-dessous.

Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

- Mandat NEI revenu fixe;
- Mandat NEI actions canadiennes;
- Mandat NEI actions mondiales; et
- Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (collectivement, « les Mandats »)

La date de fin d'année d'imposition de tous les Fonds est le 15 décembre sauf pour le Fonds du marché monétaire NEI et les Mandats, dont la date est le 31 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans certains cas particuliers, les Mandats peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement et peuvent être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies au cours de l'exercice peuvent être reportées ultérieurement sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus et des gains en capital futurs.

Les distributions sont classées comme remboursement de capital, revenu net de placement ou gain en capital. Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné, s'il le juge approprié.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus étrangers de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les Fonds qui ont une exposition aux titres indiens doivent comptabiliser une provision fiscale pour les gains non réalisés qui excèdent les pertes non réalisées.

Chaque Fonds fera, en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, un choix faisant en sorte que l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, seront réputés être des gains ou des pertes en capital du Fonds.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur les impôts.

Placement dans d'autres entités d'investissement

Les fonds répondent à la définition d'« entités d'investissement » de la norme IFRS 10, *États financiers consolidés*, et comptabilisent leurs investissements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les informations spécifiques sur la participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées ont été présentées, le cas échéant, dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds concerné.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels, des fonds négociés en Bourse, des fiducies de revenu, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des crédits mobiliers sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces placements dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Nouvelles normes, amendements et interprétations pas encore en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications de normes et d'interprétations ne sont pas encore entrées en vigueur au 31 mars 2025 et n'ont pas été appliquées dans la préparation de ces états financiers.

Classification et évaluation des instruments financiers (Amendements au IFRS 9, *Instruments Financiers* and IFRS 7, *Instruments Financiers : Divulgations*)

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la « date de règlement » et introduit un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Ces amendements s'appliquent aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée.

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. Elle introduit plusieurs nouvelles exigences qui devraient avoir un impact sur la présentation et la divulgation des états financiers. Il s'agit notamment de :

- L'obligation de classer tous les produits et toutes les charges dans des catégories spécifiques et de fournir des totaux et des sous-totaux spécifiques dans l'état des résultats.
- Amélioration des orientations sur l'agrégation, la localisation et les libellés des éléments dans les états financiers et les notes annexes.
- Informations à fournir sur les mesures de performance définies par la direction.

La norme IFRS 18 est applicable aux exercices annuels à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée.

Les Fonds évaluent actuellement l'effet de la norme et des amendements. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025 et 2024 (suite)

3. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer et avoir une incidence sur les justes valeurs présentées compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Information sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

4. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts rachetables (les parts) de chaque série. Chaque part de série confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même série et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable à la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la déclaration de fiducie du Fonds concerné.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements si nécessaire.

Parts autorisées

Les parts autorisées du Fonds sont composées des séries de parts suivantes :

Un nombre illimité de parts de série A, qui s'adressent principalement aux investisseurs particuliers achetant des parts selon l'option de frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série C, qui s'adressent aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier un pouvoir discrétionnaire à l'égard de leurs placements, lui permettant d'investir au moyen de portefeuilles modèles exclusifs.

Un nombre illimité de parts de série F, qui s'adressent aux investisseurs participant à des programmes n'exigeant pas le paiement de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série I, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux autres investisseurs fortunés qui répondent aux critères que le gestionnaire peut établir de temps à autre et qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série O, qui s'adressent aux investisseurs, qui peuvent inclure des programmes de comptes intégrés parrainés par des courtiers ou des portefeuilles qui font des répartitions initiales importantes dans les fonds et sont approuvés par le gestionnaire de temps à autre, qui font des placements importants dans un Fonds et qui répondent aux critères d'admissibilité que le gestionnaire peut établir de temps à autres. Ces investisseurs doivent conclure une entente avec le gestionnaire qui détermine les frais de gestion négociés et paient ces frais directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série O ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série P, qui s'adressent aux investisseurs ou aux comptes gérés de façon discrétionnaires par un conseiller qui détiennent individuellement ou globalement (dans le cas des comptes gérés de façon discrétionnaire seulement), un investissement d'au moins 100 000 \$ dans les Fonds NEI, et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier. Les parts de la série P ne peuvent être achetées que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série PF, qui s'adressent aux investisseurs ou aux comptes gérés de façon discrétionnaires par un conseiller qui détiennent individuellement ou globalement (dans le cas des comptes gérés de façon discrétionnaire seulement), un investissement d'au moins 100 000 \$ dans un seul Fonds et qui participe à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription, ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier.

Un nombre illimité de parts de série W, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier qui prévoit la distribution de parts de série W. Les parts de série W ne peuvent être achetées que selon l'option avec des frais de souscription initiaux. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Un nombre illimité de parts de série WF, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier qui prévoit la distribution de parts de série WF. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Le 10 août 2020, Placements NEI S.E.C. a mis fin à l'acquisition de parts par versement de frais différés au rachat (« FDR »), frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 et frais de souscription réduits 3 (collectivement, les « FSR ») pour les Fonds qui offraient ces choix. Ceux qui détiennent des parts FDR et/ou FSR ont pu continuer à investir selon ces modalités jusqu'à octobre 2020. À partir du 5 octobre 2020, plus aucune souscription de parts ne pouvait se faire selon les modalités FDR ou FSR. Le 14 mars 2025, toutes les parts du Fonds NEI détenues dans des options de frais de souscription FDR et FSR ont été converties en options de frais d'e souscription payable à l'acquisition correspondantes pour la même série des Fonds applicables. Les parts échues et non échues détenues dans des options de frais de soucriptions payable à l'acquisition avec FDR et des options de frais d'acquisition sans FSR ont été converties automatiquement en options de frais de souscriptions payable à l'acquisition correspondantes. À la suite de ces conversions, toutes les unités détenues dans des options de frais de soucription payable à l'acquisition qui répondent aux critères d'admissibilité du programme de tarification préférentielle seront automatiquement transférées à la série de tarification préférentielle correspondante.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque série de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette série, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette série et du passif spécifique de cette série. Les charges liées directement à une série lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque série en proportion de leur valeur liquidative respective.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025 et 2024 (suite)

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

Rachats

Les porteurs de parts peuvent en tout temps obtenir le rachat de la totalité ou d'une partie de leurs parts à la date d'évaluation, à la valeur liquidative par part de clôture. Le paiement des parts rachetées sera effectué par le Fonds concerné.

5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

Frais de gestion

En tant que fiduciaire, gestionnaire, conseiller en valeurs et agent chargé de la tenue des registres, Placements NEI S.E.C. reçoit, pour chaque Fonds, des frais de gestion, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque série de parts chaque jour d'évaluation. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds selon le taux annuel présenté aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds. Placements NEI S.E.C. est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-conseillers en valeurs dont les services sont retenus par les Fonds.

Les frais de gestion varient selon les Fonds et les séries. Les parts de série I et de série O des Fonds ne sont pas soumises à des frais de gestion, car les porteurs de parts de ces séries négocient et paient ces frais directement au gestionnaire.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (« les fonds sous-jacents ») incluant d'autres Fonds NEI afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces fonds sous-jacents doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion qui, de l'avis d'une personne raisonnable, dédoubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service.

Frais de performance

Sous réserve de l'atteinte de la valeur optimale (comme il est décrit ci-après), le gestionnaire perçoit des frais de performance payables au sous-conseiller en valeurs à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. Les frais de performances sont calculés, gagnés et comptabilisés quotidiennement, sur la base du rendement total cumulatif du Fonds depuis la dernière période au cours de laquelle les frais de performances ont été versés, et deviennent un passif du Fonds chaque jour d'évaluation et sont versés par le Fonds à la fin de chaque trimestre civil.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI paie au gestionnaire des honoraires liés au rendement quotidien équivalant à 20 % de la différence positive entre le prix par part chaque jour d'évaluation et la valeur optimale diminuée du taux de rendement minimal par part le jour d'évaluation, multipliée par le nombre de parts en circulation au jour d'évaluation applicable pour la détermination des honoraires liés au rendement. Le calcul permet d'assurer que les frais de performance correspondent au rendement total cumulatif du Fonds depuis la dernière période où les frais de performance ont été calculés. Le taux de rendement minimal par part de chaque série applicable un jour d'évaluation est le produit a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours de l'année civile); b) du prix par part de chaque série applicable le jour d'évaluation; et c) du nombre de jours écoulés depuis la valeur optimale établie la plus récente ou depuis le début de l'année civile en cours, selon le plus récent de ces deux événements. Une fois que la valeur optimale est atteinte, le sous-conseiller en valeurs perçoit des honoraires liés au rendement qui ne seront pas réduits en cas de rendement négatif du Fonds ultérieurement.

Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, de cesser de percevoir les honoraires liés au rendement, de les diminuer ou d'y renoncer en tout temps. Les frais de performances sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS/TVH.

Autres dépenses

Le gestionnaire paie tous les frais de fonctionnement (les « charges d'exploitation ») des Fonds, à l'exception des :

- Les « dépenses du fonds », qui sont collectivement:

- coûts et dépenses liés aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH);
- coûts d'emprunt encourus par les Fonds de temps à autre;
- coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »). Les frais relatifs au CEI comprennent les cotisations annuelles, les frais de réunion et d'autres dépenses connexes tels que les frais de déplacement liés au fonctionnement du CEI;
- les coûts de conformité avec toute modification réglementaire imposée après le 27 juillet 2018;

et

- coûts liés aux transactions de portefeuille, y compris les commissions de courtage et les frais de recherche et d'exécution.

Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais d'agence de transfert et de tenue des registres, les frais de garde, les frais d'administration et les services fiduciaires relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des informations sur les fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de communications avec les investisseurs et les droits de dépôt réglementaire.

En contrepartie de l'obligation de payer des charges d'exploitation, chaque Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes (« frais d'administration ») qui sont soumis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les frais d'administration varient selon les Fonds et les séries. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de la série, calculé et comptabilisé quotidiennement. Aucuns frais d'administration ne sont facturés aux parts de série I des Fonds en raison des structures des frais associées à ces séries.

Le taux annuel des frais de gestion et le taux des frais d'administration présentés aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds pourraient être inférieurs aux taux présentés dans le prospectus, puisque le gestionnaire peut assumer une partie de ces frais.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et les autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le registraire des Fonds. Le commandité du gestionnaire Placements NEI S.E.C., Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Inc. (« Aviso »). Aviso est le commanditaire unique du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Limited Partnership, qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited. Desjardins Holding financier inc. est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire des Fonds aux termes de la convention de gestion. Le gestionnaire pourvoit à l'administration quotidienne des Fonds. Placements NEI S.E.C. leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin. Les Fonds versent des frais de gestion et d'administration à Placements NEI S.E.C. Les honoraires de Placements NEI S.E.C. à titre de fiduciaire et de conseiller en valeurs sont entièrement à sa charge.

Fiducie Desjardins est le dépositaire des Fonds. Fiducie Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération. Les Fonds peuvent s'engager dans des opérations de prêt de titres et Fiducie Desjardins peut agir à titre d'agent de prêt de titres et mises en pension et/ou prises en pension (« agent ») des Fonds. Les revenus tirés de ces prêts de titres sont répartis entre les Fonds et l'agent.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025 et 2024 (suite)

Fonds sous-jacents

Conformément à leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de série I dans d'autres Fonds NEI. Le cas échéant, les fonds sous-jacents désignés comme « apparentés » dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Se reporter à la note 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour plus d'informations sur la hiérarchie des justes valeurs et l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Toutes les transactions relatives à ces placements sont exécutées en fonction de la juste valeur des placements comme il est décrit à la section sur les informations significatives sur les méthodes comptables. Ces Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations (le « comité ») s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Le comité examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Contrôle et Évaluation des fonds de placement. De plus, le comité établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas la juste valeur est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

Titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les titres indiciels et les FNB sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible. Les FNB sont classés au niveau 2 lorsque le titre est peu négocié et que son évaluation repose principalement sur des données observables sur le marché.

Obligations

Les obligations du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées de niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, composés de contrats de change à terme, de contrats à terme, de swaps de taux d'intérêt et de swaps sur défaillance de crédit, pour lesquels les écarts de crédit des contreparties sont observables et fiables ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme significatives pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est activement négociée et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à la section des notes afférentes aux états financiers.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Les activités des Fonds exposent ces derniers à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comportent un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-conseillers en valeurs.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est révisée trimestriellement par le comité d'investissement du gestionnaire (le « Comité de placement »). Il s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est révisé trimestriellement par le Comité de placement.

Le gestionnaire organise des réunions annuelles avec les sous-conseillers afin de se tenir au courant de tout changement dans leurs pratiques de placement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025 et 2024 (suite)

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des titres, les changements politiques et les événements catastrophiques, tels que les pandémies ou les catastrophes. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant les dérivés et le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise étrangère, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Le risque de change est présenté lorsque l'exposition des Fonds aux devises est supérieure à 5 % de l'actif net.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les frais d'emprunt des positions vendeuses détenues par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée entre autres selon le pays d'incorporation ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs placements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie d'investissement d'un Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie de l'instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit du Fonds est géré par une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/sous-conseiller, en plus de l'analyse d'une agence de notation désignée.

Transaction sur instruments financiers

Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire est généralement effectuée par des organismes de notation désignés. Lorsque les agences de notation ne s'accordent pas sur la notation des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire, ceux-ci sont classés conformément à ces règles :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée;
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée;
- Si les trois agences de notation ont des notes différentes, c'est la note médiane qui est retenue.

La note de crédit est ensuite convertie au format commun des agences de notation. En général, plus la cote de crédit d'un titre est élevée, plus la probabilité qu'il manque à ses obligations est faible.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent et d'autres facteurs externes, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme.

Étant donné que le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI peut emprunter des liquidités à des fins d'investissement, vendre des titres à découvert et déposer une marge à titre de garantie pour des transactions sur des dérivés spécifiques, certains des actifs du Fonds peuvent être détenus sur des comptes sur marge auprès d'un courtier de premier ordre. Il peut s'avérer plus difficile de séparer les actifs des clients dans un compte sur marge que dans un compte de dépôt traditionnel, ce qui pourrait potentiellement exposer le Fonds à un risque imprévu si le courtier de premier ordre rencontrait des difficultés financières. Dans ce cas, les actifs du Fonds pourraient être inaccessibles et le Fonds pourrait subir des pertes si le courtier de premier ordre ne peut pas satisfaire les demandes de ses créanciers ou si le Fonds ne peut pas négocier les positions dans des conditions de marché défavorables.

Les transactions du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sont effectuées par l'intermédiaire d'un courtier agréé et sont réglées à la livraison par le courtier de premier ordre du Fonds, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des placements vendus n'a lieu que lorsque le Fonds a reçu le paiement. Le paiement des achats est effectué une fois que les placements ont été reçus par le Fonds. Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations, la transaction échoue.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025 et 2024 (suite)

La cote de crédit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au 31 mars 2025 était A-1+.

Prêt de titres, mises en pension et prises en pension

Les opérations de prêt de titres, de mises en pension et prises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et les autorités provinciales de régulation des marchés financiers. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre des politiques de l'OCRI et des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Toutefois, un Fonds effectuant des opérations de prise en pension peut subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés est inférieure à la valeur des liquidités qu'il a versées à la contrepartie. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. De plus, les Fonds peuvent emprunter un montant pouvant atteindre 5 % de leur actif net afin de financer les rachats.

Chaque Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité dans le cas où un fonds sous-jacent(s) suspendrait les rachats, ce qui empêcherait le Fonds de racheter ses placements.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Risque lié à la vente à découvert

Étant donné que, dans le cadre d'une « vente à découvert », le Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, le Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres prennent de la valeur. Le processus d'une « vente à découvert » exige que le Fonds fournisse une garantie au prêteur et paie des frais pour l'emprunt, qui peuvent varier pendant la période d'emprunt. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque du Fonds dans le cas d'une vente à découvert. Les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre du Fonds dans le cadre de la vente à découvert. En outre, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide. Le Fonds peut également être exposé indirectement au risque lié à la vente à découvert s'il investit dans un fonds sous-jacent qui effectue des ventes à découvert.

Un fonds commun de placement alternatif est soumis à des restrictions de vente à découvert différentes de celles applicables aux fonds communs de placement conventionnels dans la législation sur les valeurs mobilières. En tant que fonds commun de placement alternatif, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a bénéficié d'une dispense d'application. Sous réserve des conditions et de l'applicabilité de la dispense, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est autorisé à effectuer des opérations de vente à découvert jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur liquidative, y compris la vente à découvert d'unités de participation indicielles (« UPI ») d'un ou de plusieurs émetteurs d'UPI pour un montant total allant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur aux limites de vente à découvert prévues pour les fonds communs de placement conventionnels et les fonds communs de placement alternatifs dans le Règlement 81-102.

Risque de l'effet de levier

Les fonds communs de placement alternatifs ne sont pas assujettis à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs d'un fonds commun de placement alternatif dont la valeur dépasse la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille à position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

En vertu des restrictions en matière de placement applicables aux fonds communs de placement alternatifs énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale d'un fonds commun de placement alternatif, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt, ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions de placement alternatif à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative. En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés.

Information supplémentaire

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

8. DONNÉES COMPARATIVES

Les états financiers comparatifs ont été reclassés à partir des états présentés précédemment afin de se conformer à la présentation des états financiers de l'année en cours.

9. AUTRES INFORMATIONS

Les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer sans frais le prospectus simplifié, les aperçus des fonds ainsi que les états financiers en s'adressant à :

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge

bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2W7

www.placementsnei.com

Tél. : 1-888-809-3333

Ces documents peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse suivante :

www.sedarplus.ca

